

## PLU LE MALESHERBOIS

15 mars 2019

### Atelier PADD – Foncier et logement

**Ordre du jour :** Atelier PADD sur le foncier et le logement

**Participants :** voir liste associée

**Documents annexés :** support de présentation de la réunion

Un élu demande la source de la donnée concernant la précarité énergétique (page 6, parc construit entre 1971- 1990). ECMO indique qu'il s'agit de données INSEE mais que cette donnée est à pondérer puisqu'elle se base sur la date de construction des bâtiments sans prendre en compte les éventuels travaux d'amélioration de l'habitation.

ECMO présente les projections démographiques aux élus.

Il s'instaure un débat sur la croissance de 0.72% par an prévu au Document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale.

Mme BERTHELOT intervient concernant le Document d'orientations du PLH et les projections associées. Elle précise que la croissance envisagée est plutôt sur 0.67% par an (soit 276 logements sur 6 ans).

ECMO rappelle la définition d'un emplacement réservé. Il permet affirmer la volonté d'acquérir le terrain par la commune pour un projet précis. Une autre collectivité peut être bénéficiaire, elle doit être explicitement désignée. Les emplacements réservés donnent également le droit de délaissement au propriétaire. La collectivité a un an pour se positionner à compter de la réception de la demande du pétitionnaire d'acheter.

Mme FAUTRAT intervient sur les changements de destination des bâtiments agricoles. ECMO indique qu'ils seront pris en compte. Mme RUET-ROUMAZEILLES indique que le courrier reçu par certains agriculteurs de la Communauté de Communes est en réalité une actualisation du diagnostic agricole effectué trois auparavant (2016). Les exploitants du Malesherbois n'ont pas été destinataires de ce courrier puisque le diagnostic agricole est récent (2018). Cependant Mme Dauvilliers indique qu'il sera vraisemblablement nécessaire, au moment du zonage, de reconsulter les exploitants agricoles.

Un travail en atelier sur le logement et le foncier se déroule sur la seconde partie de la réunion.

